

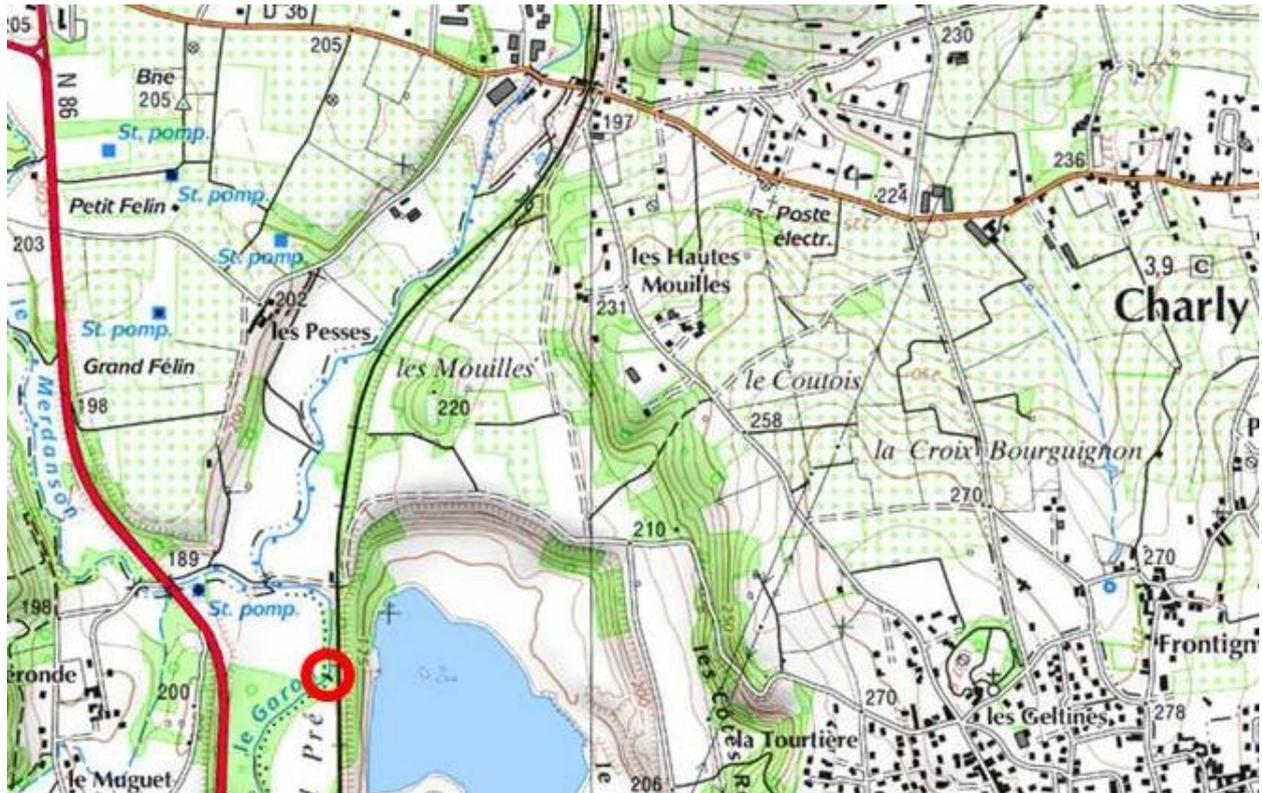
Objet de l'enquête publique : Projet de restauration de la continuité piscicole et de la morphologie du Garon au droit du seuil des Mouilles sur les communes de Vourles, Millery et Montagny (Rhône).

RESUME NON TECHNIQUE

Localisation et état initial

Sur le cours aval du Garon, le secteur du seuil des « Mouilles » (communes de Vourles, Millery et Montagny) présente des conditions morphologiques dégradées dans la mesure où :

- Le seuil « des Mouilles » constitue une chute de plus de 2 mètres, qui représente un obstacle infranchissable pour la faune piscicole et la libre circulation des sédiments.
- Le secteur a subi des aménagements lourds par le passé. La digue présente en amont du seuil en rive droite « accompagne » le cours d'eau dans un virage à 90°. Or, à chaque crue importante, le cours d'eau, trop contraint, endommage la digue, et va provoquer de l'érosion dans la parcelle qu'on a cherché à protéger.



Localisation du seuil des Mouilles (SCAN 25, IGN)



Photographie du seuil des Mouilles



Présentation du fonctionnement du Garon au droit du seuil des Mouilles

Objectifs du projet et solutions envisagées

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 fixe aux États membres de l'Union Européenne un objectif de non dégradation et d'atteinte du bon état des cours d'eau. Le « bon état » est fondé sur l'évaluation de l'état chimique et écologique de nos cours d'eau. L'état écologique comprend des paramètres physico-chimiques et biologiques, dont notamment la diversité et l'abondance des espèces animales - invertébrés et poissons - et végétales présentes dans nos rivières.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée et Corse qualifie **le Garon de Brignais au Rhône comme une masse d'eau (FRDR479c) en état écologique médiocre et identifie les conditions morphologiques comme un frein à l'atteinte du bon état**. Ceci explique qu'une attention particulière ait été portée au secteur du seuil des Mouilles, où la morphologie est dégradée par la présence du seuil, et par la digue située en amont de celui-ci.

Le tableau ci-dessous permet de comparer de manière qualitative et synthétique 3 scénarii souvent proposés pour restaurer la continuité piscicole au droit de seuil. Il s'agit de la suppression d'ouvrage, la création d'une passe à bassins et l'ouverture d'un bras méandriforme pour contourner l'ouvrage. Ces scénarii sont analysés au regard de différents objectifs qui apparaissent importants au vu du contexte du secteur (restauration de la continuité piscicole et sédimentaire, restauration des conditions morphologiques du secteur, préservation du patrimoine, adaptation du prix et de la difficulté de mise en œuvre du projet, et garantie de la stabilité des ouvrages alentours).

	Restaurer la continuité piscicole	Restaurer la continuité sédimentaire	Restaurer les conditions morphologiques du secteur	Préserver le patrimoine	Adapter le prix et la difficulté de mise en œuvre au projet	Garantir la stabilité des ouvrages alentours
Suppression de l'ouvrage						
Passe à bassins						
Ouverture d'un bras de cours d'eau méandriforme						

Le code couleur permet de comprendre rapidement si la solution technique est bénéfique pour chacun des objectifs à remplir

Incompatible avec l'objectif
Compatible avec l'objectif mais qui présente des contraintes / Nécessité d'ajustement pour être compatible avec l'objectif
Compatible avec l'objectif

L'ouverture d'un bras méandriforme est le scénario qui présente le plus d'avantages, car il permet de restaurer la continuité sédimentaire (contrairement à la passe à bassin), tout en préservant le patrimoine (contrairement à la suppression de l'ouvrage). Le désavantage de ce scénario est son coût (plus important que les autres scénarii), mais qui n'est pas vraiment comparable dans la mesure où il s'agit non seulement de restaurer la continuité piscicole, mais également de restaurer les conditions morphologiques de tout le secteur (gain écologique plus important avec cette solution).

Ainsi, **c'est la solution du contournement du seuil qui a été privilégiée**, par

- Le maintien de l'ouvrage ;
- Le détournement et le reméandrage du Garon en rive droite, entre le passage à gué (qui sera maintenu) et l'aval du seuil maçonné.

Ce principe général d'aménagement est le plus efficient d'un point de vue technique, pour les raisons suivantes :

- Restauration optimale et pérenne de la continuité écologique ;
- Absence de dispositif de franchissement et donc de coût d'entretien / maintenance des ouvrages ;
- Restauration morphologique d'un tronçon de rivière banalisé (en amont de l'édifice) ;
- Bonne adaptabilité aux contraintes techniques locales : topographie plane et altimétriquement peu élevée, emprises disponibles (terrains en friche) ;

Description du projet

Le projet vise à :

- à contourner le seuil des Mouilles en créant un nouveau lit mineur de tracé sinueux et de section variée ;
- remblayer partiellement le lit actuel du Garon qui aura une vocation de « bras de décharge » (celui-ci sera alimenté pour une crue inférieure à une rue biennale).

D'une manière synthétique, les travaux comprennent :

- Les travaux préparatoires pour préparer l'arrivée des engins ;
- La création d'un nouveau lit du Garon en rive droite du lit actuel au moyen de terrassements en déblai (stockage temporaire de matériaux qui seront soit évacués, soit utilisés pour remblayer l'ancien lit du Garon) ;
- Le remodelage de l'ancien lit mineur (remblaiement partiel du lit) ;
- La mise en œuvre d'opérations simples de végétalisation des abords du nouveau lit ;
- La diversification physique du nouveau lit mineur.

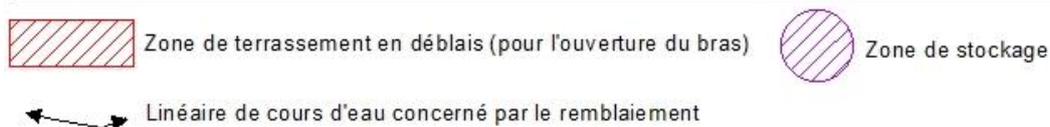
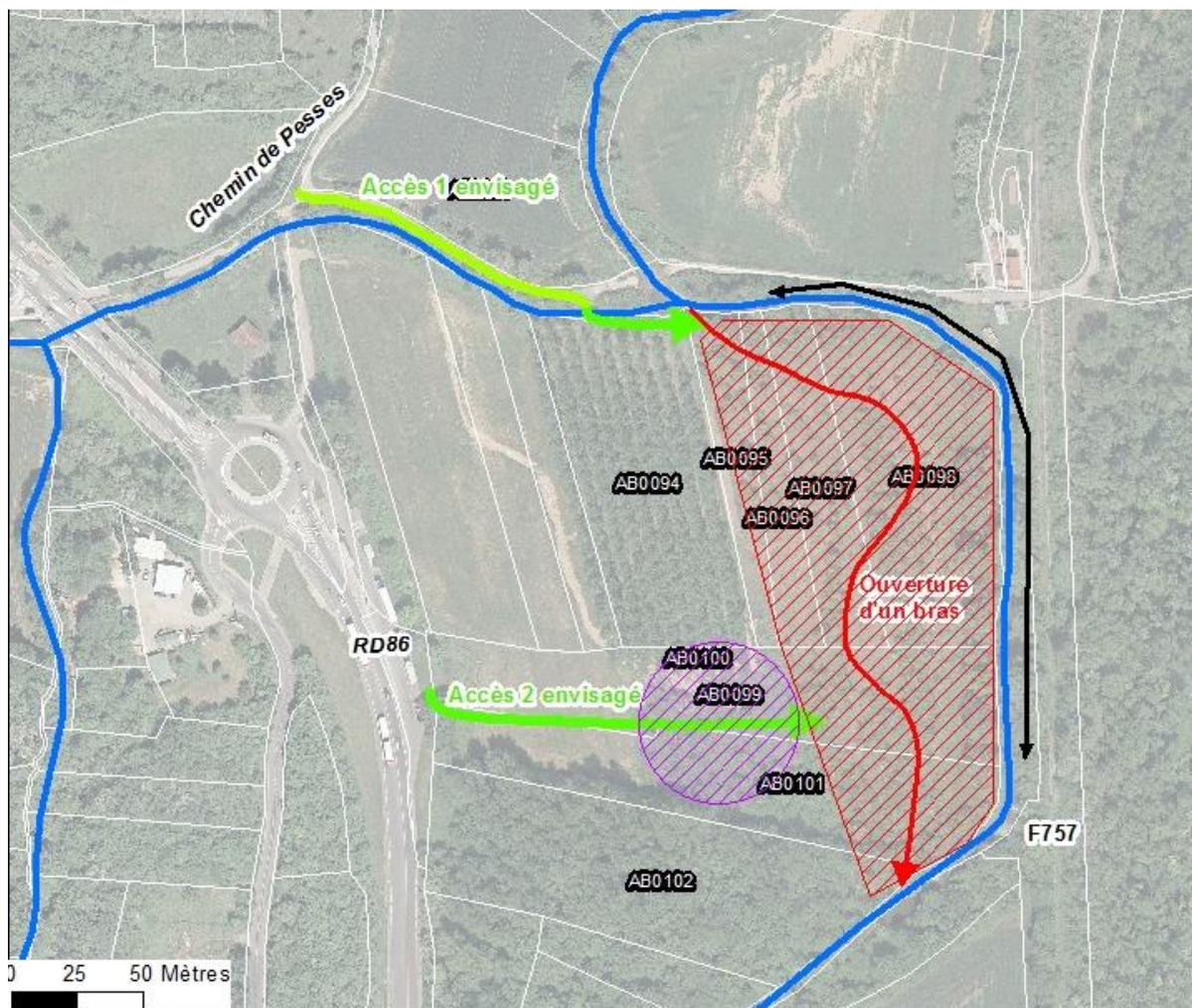


Schéma de principe du projet

Coordonnées de la personne responsable du projet

Le projet est porté par le Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA), dans le cadre du contrat de rivière du Garon (fiche action B-1-18).

Président du SMAGGA : Paul MINSSIEUX

Coordonnées de la personne responsable du projet :

Coralie EXTRAT, chargée de mission inondations et aménagement du SMAGGA

cextrat@smagga-syseg.com

262, rue Barthélémy Thimonnier, 69530 BRIGNAIS

Tél: 04 72 31 38 14 - Port: 06 17 02 13 29